

**ARRETE MUNICIPAL n° 1344 du 20 juin 2024 portant
utilisation du domaine public communal pour
l'organisation de la fête des voisins**

Le Maire de la ville de JAVRON-LES-CHAPELLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L2213-1 ;

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de la route,

VU la demande de M. BAYEL Jean-Claude en date du 19 juin 2024 qui souhaite occuper temporairement le domaine public dans le cadre d'une fête des voisins – Lotissement Le Beau Site à Javron-les-Chapelles ;

CONSIDERANT que toutes les mesures sécuritaires doivent être prises pour assurer la sécurité la sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1. Le samedi 22 juin 2024, de 09h00 à 18h00, M. BAYEL Jean-Claude est autorisé à occuper temporairement la place centrale du lotissement Beau Site, dans le cadre de l'organisation d'une fête des voisins ;

Article 2. Sécurité :

L'accès et le stationnement de cette place sont interdits à tous véhicules durant la manifestation ;

L'organisateur veillera à mettre en place un dispositif permettant la sécurisation des piétons et tous usagers de la voie ;

Article 3. La signalisation (barrière de sécurité, panneaux de signalisation) sera mise en place par le pétitionnaire ;

Article 4. A l'issue de la manifestation, l'organisateur et les riverains devront veiller à laisser les lieux dans un parfait état de propreté ;

Article 5. L'organisateur occupera temporairement le domaine public et le permissionnaire veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6. Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de PRE-EN-PAIL
- M. le Lieutenant Steeven BAYEL, Chef de Corps du Centre de Secours de JAVRON LES CHAPELLES
- M. BAYEL Jean-Claude
- Monsieur le Responsable des services techniques communaux chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Javron Les Chapelles, le 20 juin 2024

Le Maire,



Didier LEDAUPHIN